

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 mars 2016 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michel Croteau, Maire
Madame Sylviane Cloutier, conseillère
Monsieur Clément Gignac, conseiller
Madame Diane Guérard, conseillère
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Claude Tessier, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Madame Vivian Viviers, directrice générale
Madame Roxane Ouellet, inspectrice municipale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 février 2016;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale;
7. Rapport de la directrice générale;
8. Comité Consultatif en Environnement
 - a) Nomination de M. Luc Mailloux
9. Club Nautique St-Louis;
10. Autres sujets :
 - a)
11. Période de questions
12. Levée de la séance.

1.- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30. Il remercie les citoyens de s'être présentés en si grand nombre démontrant un intérêt pour les projets de la ville.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est adopté tel que soumis.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-019-2016 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2016

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 15 février 2016.

CA-020-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 février 2016 tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2016;
- Conciliation bancaire au 29 février 2016;
- Rapport budgétaire pour le mois de février 2016.

CA-021-2016 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de février 2016 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mars 2016.

CA-022-2016 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Roxane Ouellet dépose le rapport du mois de février 2016. Aucun permis n'a été émis en février 2016 comparativement à février 2015 où on avait émis 7 permis pour une valeur de 490 000 \$.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Elle explique par la suite le nouveau règlement concernant les aires de protections immédiates et intermédiaires autour du site de prélèvement d'eau de surface de catégorie 1 dans le lac Saint-Joseph. M. Michel Croteau précise que la Ville de Ste-Catherine a une prise d'eau au lac.

CA-023-2016 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte du rapport du mois de janvier déposé par l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers fait lecture de la correspondance reçue aux membres du Conseil.

- Il y aura le Défi Pierre Lavoie qui fera le tour du lac le 17 juin 2016 entre 13h00 et 14h00.

- Elle soumet le programme du Fonds municipal Vert démontrant que la construction d'un nouveau centre multifonctionnel pourrait être admissible à une subvention en ce qui concerne la réduction de consommation d'énergie.

- Elle remet aux membres du conseil un avis important de la compagnie d'assurances PMT Roy en ce qui concerne les exclusions à un contrat relativement au service des loisirs.

CA-024-2016 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte de la correspondance reçue et du rapport préparé et demande à Mme Viviers d'en faire le suivi.

ADOPTÉ

8. Comité Consultatif en Environnement

M. Claude Lessard mentionne que M. Luc Mailloux a participé à quelques réunions du CCE et qu'il voudrait s'impliquer davantage. Il a une bonne expérience en environnement et serait un atout pour son comité. Il propose donc sa nomination au sein du CCE.

CA-025-2016 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil accepte la proposition de M. Claude Lessard et nomme M. Luc Mailloux comme membre du CCE.

ADOPTÉ

9. Comité des infrastructures.

M. Clément Gignac explique aux personnes présentes à l'aide d'un diaporama **de la** nécessité de construire un bâtiment administratif dans un futur rapproché et de procéder à la rénovation du Club

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Nautique d'ici 5 à 10 ans pour lequel nous avons déjà un montant de subvention de 480 000 \$ et la possibilité d'un autre programme du gouvernement fédéral.

Il ajoute qu'un Comité des infrastructures a été formé et que la Ville a accordé un montant global de 15 000 \$ à 5 firmes d'architectes (3 000\$ chacune) pour aider le comité dans ses réflexions et nous soumettre différents scénarios quant à l'emplacement retenu.

Les documents déposés par les cinq firmes peuvent être consultés au bureau de la ville sur rendez-vous. Pour aider le comité dans le processus de sélection, une grille de pointage avait été élaborée. Au cours des prochaines semaines, une sélection finale sera faite parmi les cinq firmes retenues pour accompagner le comité vers le dépôt d'un projet préliminaire à la fin Mai. À titre purement hypothétique et grâce aux subventions disponibles, il démontre que la construction d'un complexe multifonctionnel de quelque 1.3 million \$ se traduirait par une hausse annuelle de taxe de l'ordre de 3 cts/100\$ d'évaluation, soit à peine 100\$ par année pour une résidence évaluée à un 1 million \$.

En conclusion, la soixantaine de citoyens présents semblent favorables à la poursuite des démarches dépendamment des coûts que ça pourrait représenter. Ils sont très heureux de voir que le Conseil municipal les informe et les font participer au projet en tenant adéquatement au courant étape par étape.

10. Autres sujets:

Il n'y a aucun point à l'ordre du jour.

11.- Période de question

Aucune question n'est soulevée

12.- Levée de la séance

CA-026-2016 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 21h00.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire